

■ **A. Barrat S.à r.l. Taxis et transports d'enfants**, à Ecublens (VD) (FOSC du 03.01.2001, p. 0028). Statuts modifiés le 12 mai 2004. Barrat Monique, qui n'est plus associée et dont la procuration est éteinte, cède sa part de CHF 1'000 à l'associé-gérant Barrat Artemios, dont la part est portée de CHF 19'000 à CHF 20'000.
Journal no 5133 du 18.05.2004
(02275008 / CH-550.1.021.501-0)